

marché, le mauvais grain arrive au mauvais endroit au mauvais moment? Comme l'a dit le député de Vancouver-Est (M. Winch) je soutiens, M. l'Orateur, que ce n'est pas un «cas de force majeure». Bien que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) n'ait pas la haute main en ce domaine, on serait en droit d'espérer qu'en sa qualité de chef de notre agriculture et en sa qualité de cultivateur, il s'intéresse de tout près à ce qui est préjudiciable à son secteur de responsabilités. A mon avis, l'immobilisme, l'incompétence et l'ignorance du ministre du Commerce ont été préjudiciables à nos producteurs de blé de l'Ouest.

Quand je parlais de prévisions et d'imprévoyance, je voulais dire que les problèmes inhérents à l'obligation de remplir nos engagements pour nos ventes de grain sec, celui de la manutention de vastes quantités de grain humide et de grain gourd, les conséquences de la température inclemente de l'année dernière et la terrible saison de la moisson, tous ces facteurs devaient être connus des fonctionnaires expérimentés de la Commission canadienne du blé. Ils doivent s'être rendu compte de la situation il y a quelques mois déjà. Et ce n'est pas tout, les députés ont à plusieurs reprises fait subir des interrogatoires au gouvernement et les réponses que celui-ci leur a données étaient ridicules.

On nous a appelés des «chercheurs de publicité». D'après un certain titre de journal, M. Olson aurait dit que les chercheurs de publicité de l'opposition nuisent aux ventes de blé. On nous a accusés de causer des dommages à nos marchés étrangers. Nous n'avons pas cherché la publicité. Comme nous étions fort inquiets de l'inaction du gouvernement, nous avons offert des idées, des solutions et des options diverses tout en surveillant le déroulement de la crise. Nous avons suggéré au gouvernement de fournir de l'aide en mettant à la disposition des agriculteurs de vastes séchoirs de grain et en versant des paiements anticipés pour le séchage du grain ou quelque versement sur les emblavures. Le ministre de l'Agriculture a répondu en disant, comme on peut le lire à la page 3569 du *hansard*:

... les députés d'en face cherchent à se faire de la publicité et j'ai aussi le droit d'exprimer mon opinion.

Le fait que vous, monsieur l'Orateur, ayez jugé bon de permettre ce débat d'urgence montre bien la gravité de la situation. Je pense que la publicité n'a rien à voir avec votre décision. Plus que n'importe quel organisme dans notre pays, la Commission du blé sait combien de blé de tout type dans une certaine condition doit être expédié, d'où, à qui, à des moments déterminés. De plus, il doit connaître les engagements contractuels existant avec les acheteurs étrangers qui deviennent chaque jour plus capricieux et

plus illusoire sur le marché du grain. Connaissant ces obligations, comment le gouvernement a-t-il si mal manœuvré et rempli les entrepôts de grain humide et non de grain sec et vendable? Comment le ministre responsable pouvait-il être si insouciant devant une question aussi grave et laisser à d'autres la planification de détail, sans s'intéresser à ce qui se passait? Le gouvernement avait une responsabilité dans ce secteur.

Comme d'autres députés l'ont dit, quelque 30 navires attendent d'être chargés dans le port de Vancouver; pendant ce temps, du blé sec, dont une partie est du blé récolté il y a trois ans, attend dans les Prairies, ne pouvant être vendu, parce qu'il ne peut être transporté. Les navires vides coûtent à nos agriculteurs des Prairies quelque \$2,500 par jour en indemnités de surestaries.

Que dire du producteur de blé canadien? Il a été frappé l'été dernier par une grève des manutentionnaires aux élévateurs de la tête des Lacs, et le gouvernement n'a rien fait jusqu'à ce que les envois de blé eurent été retardés au maximum, les installations d'entreposage encombrées, les fourgons couverts remplis, et nos clients frustrés. Ensuite, il y a eu de terribles intempéries pendant la saison des récoltes et nos producteurs de blé ont dû faire face à une récolte réduite de blé humide, gourd et invendable. Ils avaient aussi d'énormes surplus de blé invendu d'années précédentes.

Puis, la Commission du blé, le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Industrie et du Commerce ont dit que chaque cultivateur était responsable du séchage de son blé. La plupart des cultivateurs ne possédaient pas de séchoir et ces installations coûtent cher. Avec des ventes moindres et des récoltes de piètre qualité, nos producteurs faisaient face à un dilemme: fallait-il investir des fonds dans l'achat de séchoirs ou attendre la demande de blé humide et gourd. Par surcroît de malheur, des paiements garantis ont été exigés d'eux, paiements auxquels ils ne pouvaient faire face. Pourtant, pendant toute cette période, même si le gouvernement avait amplement le temps d'agir et pouvait voir venir les choses de loin, il n'a rien fait pour aider nos cultivateurs dans les difficultés quasi insurmontables.

Quand finalement, on est venu à bout de l'inaction et de l'indifférence du gouvernement, et que ce dernier s'offrit à aider les cultivateurs pour le séchage de leur blé humide, il était trop tard. On ne peut sécher du blé aux températures de 30 à 40 degrés au-dessous de zéro que nous avons dans les Prairies. Pour aider au séchage des récoltes, la Commission canadienne du blé a fait ce qu'elle pouvait faire: elle a mis l'embargo sur les envois, donc sur les ventes de blé sec, et a réquisitionné tous les moyens de transport